



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/06/2017

Dossier complet le :

22/06/2017

N° d'enregistrement :

2017-005261

#### 1. Intitulé du projet

Aménagement de protection contre les inondations de la Mosson sur les communes de Lattes et Villeneuve les Maguelone

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Philippe Saurel Président ou Jackie Galabrun-Boulbes vice-présidente déléguée

RCS / SIRET

243 | 400 | 017 | 000 | 71

Forme juridique

EPCI

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
21. Barrages et autres installations destinées à retenir les eaux ou à les stocker. e) Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions tels que les systèmes d'endiguement au sens de l'art R 562-13	3.2.6.0 Digue de protection contre les inondations et submersions AUTORISATION, 3.2.2.0 Surface soustraite > 10 000 m <sup>2</sup> AUTORISATION 3.2.3.0 Superficie > 3ha AUTORISATION 3.1.2.0 Longueur > 100m AUTORISATION

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le principe du projet d'aménagement de la basse vallée de la Mosson consiste à conserver et restaurer les zones d'expansion des crues (ZEC) et à réguler les débordements de la Mosson dans la plaine de rive gauche pour protéger les secteurs habités et les zones d'activités.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'aménagement retenu consiste à :

- supprimer le risque de rupture des digues de la Mosson par surverse
- renforcer et aménager la digue rive gauche qui participe à la régulation dynamique des débordements de la Mosson
- araser les digues qui contrarient l'expansion des crues
- améliorer le ressuyage de la plaine rive gauche

Ces aménagements permettent de reconnecter le lit mineur de la Mosson à la ZEC rive gauche tout en diminuant les niveaux de submersion qui étaient liés au cloisonnement de la plaine par les digues. C'est l'objet même de l'aménagement qui permet de décloisonner la basse vallée, de retrouver ainsi un fonctionnement plus naturel entre lit mineur et lit majeur, de baisser les niveaux de submersion et au final de mettre hors d'eau les secteurs à enjeux.

#### 4.2 Objectifs du projet

La protection de la basse plaine de la Mosson s'inscrit dans la poursuite et en cohérence avec les aménagements de protection contre les inondations de la basse vallée du Lez réalisés dans le PAPI1 par la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Le dispositif de protection à l'aval du bassin versant est donc global entre le Lez et la Mosson. Aujourd'hui, la basse vallée est sécurisée contre les crues du Lez, du Lantissargues et de la Lironde.

La basse plaine de la Mosson, sur les communes de Lattes et Villeneuve-lès-Maguelone, correspond à une plaine littorale formée par les apports de plusieurs cours d'eau : la Mosson, Le Lez et des affluents comme le Rieucoulon et le Lantissargues. La plaine est déjà fortement structurée par des aménagements hydrauliques (digues en particulier), elle forme ainsi en rive gauche, sur la commune de Lattes, un casier fermé. En rive droite, sur Villeneuve lès Maguelone, des fossés de drainage des terres agricoles existent et permettent un ressuyage des crues de la Mosson vers l'étang de l'Arnel. Les enjeux en zone inondable y sont multiples ; zones habitées, campings, terres agricoles...

Sur Lattés, 129 habitations sont en zone inondables. Une seule habitation est en zone inondable sur Villeneuve lès Maguelone. Pour la Mosson, les aménagements projetés permettront d'abaisser les niveaux de submersion afin de protéger les secteurs à enjeux tout en conservant la ZEC, enveloppe de la zone inondable du PPRI de Lattes.

Cette objectif concerté avec les services de l'État permet de garantir que le projet ne modifiera pas les PPRI en vigueur approuvés le 18/02/2002 pour la commune de Villeneuve-lès-Maguelone et le 6/06/2013 pour la commune de Lattes.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet est composé de 7 opérations sur des ouvrages hydrauliques (voir plan des ouvrages en annexe 4 et description en annexe 8) :

- Aménagement 0 : Confortement localisé, mise en place d'ouvrages de transparence dans la digue, pour éviter une brèche brutale sur ce secteur et mise en place d'un ouvrage de ressuyage du casier
- Aménagement 1 : Déplacement de la digue entre la voie SNCF et la RD116, mise en place d'ouvrages de transparence pour permettre l'inondation contrôlée du lit majeur et faciliter le ressuyage des eaux
- Aménagement 2 : Arasement de la digue pour favoriser l'expansion des crues et aménagement végétal
- Aménagement 3 : Arasement de la digue pour favoriser l'expansion des crues et aménagement végétal
- Aménagement 4 : Arasement de la digue pour faciliter le transit des crues, conservation des fossés et aménagement végétal
- Aménagement 5 : Arasement de la digue pour permettre le ressuyage de la plaine, végétalisation et protection des raccords
- Aménagement 6 : Création d'un bras de décharge dans l'axe du chemin actuel, protection végétale anti-érosion et création d'une nouvelle confluence avec la Mosson au travers d'une zone humide. Construction d'un merlon de guidage des écoulements du chenal et anti intrusion de l'étang vers les zones cultivées et mise en place d'ouvrages sous le merlon pour faciliter le ressuyage de la plaine
- Aménagement 7 : Recul limité de la digue rive gauche (arasement et reconstruction complète), mise en place d'ouvrages de transparence dans la digue et d'ouvrages de ressuyage de la plaine..

Hormis les ouvrages à finalité hydraulique, le projet comprend deux opérations connexes à finalité écologique :

- Le réaménagement en zone humide dulçaquicole de la parcelle de 12 hectares contiguë au Thôt, utilisée comme zone d'emprunt de matériaux dans le cadre du projet,
  - Le confortement d'une brèche dans le seuil aval de la basse Mosson, à l'aval du projet, afin de favoriser le ressuyage de la plaine
- L'équilibre des déblais remblais sera créé par la réalisation de la zone humide dans la parcelle voisine du Thôt (cf. annexe 7)

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

De la même manière que pour les aménagements réalisés dans le PAPI1 pour la protection de la basse vallée du Lez, Montpellier Méditerranée Métropole sera propriétaire et gestionnaire des ouvrages hydrauliques réalisés sur la basse vallée de la Mosson.

Entretien des talus de digue :

L'entretien courant de la digue est effectué en régie interne ou par entreprise. L'équipe a la charge d'effectuer l'entretien de la végétation afin de répondre à 2 objectifs :

- faciliter le diagnostic visuel des ouvrages lors des inspections et leur accessibilité en permanence (notamment l'emprise de la piste située en pied de digue amont, sur laquelle peut se développer de la végétation),
- limiter le développement de la végétation qui est synonyme d'accroissement de la vulnérabilité de l'ouvrage.

L'entretien de la végétation est réalisé selon un programme annuel qui se limite à :

- Un faucardage des talus de digue,
- Un arrachage des espèces ponctuelles qui se développent sur les talus enrochés.

L'entretien est réalisé au moins deux fois par an sur tous les ouvrages neufs en période d'étiage estival ou hivernal.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

*La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).*

3.2.6.0 Digue de protection contre les inondations et submersions

AUTORISATION,

3.2.2.0 Surface soustraite > 10 000 m<sup>2</sup> AUTORISATION

3.2.3.0 Superficie > 3ha AUTORISATION

3.1.2.0 Longueur > 100m AUTORISATION

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de matériaux :	
aménagement 1 :	40 000 m <sup>3</sup>
aménagements 2, 3 et 4 :	3 200 m <sup>3</sup>
aménagement 5 :	5 750 m <sup>3</sup>
aménagement 6 :	5 000 m <sup>3</sup>
aménagement 7 :	78 200 m <sup>3</sup>
Zone humide :	38 400 m <sup>3</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lattes 34  
Villeneuve lès Maguelone 34

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03° 52' 20" E Lat. 43° 32' 50" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Lattes 34  
Villeneuve lès Maguelone 34

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Empty text area for project details.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Communes de Lattes et Villeneuve lès Maguelone
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Protection contre le risque inondation (PPRi) de Lattes, approuvé le 6 juin 2013 PPRi de Villeneuve lès Maguelone : approuvé par arrêté préfectoral du 18 février 2002.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 sites N 2000 présents sur la zone de projet : - ZPS FR 9110042- Etangs palavasiens et étangs de l'Estagnol - SIC FR 9101410- Etangs palavasiens et étangs de l'Estagnol
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact potentiel fort sur Aristoloche à feuilles peu nombreuses, Cistude d'europe, Rollier d'europe. Impact potentiel modéré sur : ripisylve à frênes et ormes, Diane, Lézard vert, Petit Murin, Noctule de Leisler, Murin de Natterer
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement des berges de la Mosson n'a pas d'incidence négative sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces animales ayant permis la désignation du SIC FR9101410 «Etangs palavasiens» ni sur les populations d'oiseaux ayant permis la désignation de la ZPS FR9110042 «Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol».

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emprise sur environ : 20 ha de terres agricoles 1 ha de broussailles forestières 0.7 ha de ripisylve à frênes et ormes
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation : Zone rouge Rn du Plan de Protection contre le risque inondation (PPRi) de Lattes Zone rouge Rn du PPRi de Villeneuve lès Maguelone.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	terrassements pouvant requérir un diagnostic archéologique préalable Absence d'impact paysager significatif, notamment à l'égard du site classé proche des étangs de l'Arnel et du Prévost.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Projets considérés : DDA9, LGV Nimes Montpellier

Dégradation de la qualité des eaux :

Les effets liés aux rejets pluviaux cumulés à l'échelle de l'ensemble des cours d'eau sont maîtrisés. Les impacts liés à une pollution accidentelle sortent un peu du cadre strict des effets cumulés, car il est peu probable qu'une pollution accidentelle se produise en même temps sur plusieurs projets. En tout état de cause, ces effets sont qualifiés de maîtrisés, des dispositions étant prises dans les projets les plus avancés à ce stade.

Perturbation de la ressource en eau :

Les effets relatifs à l'infiltration du fait de l'imperméabilisation de surfaces d'autre part, sont suffisamment faibles pour être qualifiés de négligeables. Le projet de déviation ne crée pas d'imperméabilisation et donc n'est pas concerné par cet effet. Le risque de pollution des nappes sous-jacentes est qualifié de maîtrisé par l'ensemble des mesures de précaution qui seront mises en place, notamment pendant la période de travaux.

Effets liés aux risques inondation :

Les PPRI permettent de maîtriser les effets liés à l'implantation de certains projets. Les dispositions prises dans les projets étudiés à ce stade montrent que les risques liés à l'imperméabilisation supplémentaire et à la gestion des ruissellements semblent maîtrisés.

En ce qui concerne la famille d'effets liés à la dégradation de la végétation rivulaire, des mesures correctrices seront mises en place au niveau de chaque emprise de travaux (berge + ripisylve), en particulier sur la Mosson, ce qui permettra de réduire les effets sur la végétation rivulaire. Rappelons que la ripisylve immédiate de la Mosson ne sera en aucun cas impactée

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures de protection des eaux superficielles : pour circonscrire tout entrainement de matières en suspension (MES), les travaux les plus proches des berges de la Mosson se dérouleront hors des épisodes pluvieux de forte intensité. Des dispositifs de décantation et filtration avant déversement des eaux de ruissellement seront prévus sur site. Un barrage filtrant sera aménagé sur la Mosson en aval des travaux, au droit du seuil aval. Un suivi en continu des MES dans la Mosson à l'amont et à l'aval des travaux permettra de vérifier l'efficacité de ces mesures.

Mesures à l'égard du milieu naturel :

Mesures d'évitement : suppression de l'impact sur la station de Diane, suppression partielle de l'impact sur les arbres gîtes (oiseaux et chiroptères)

Mesures de réduction : adapter le planning des travaux en fonction des périodes de sensibilité, empêcher la pénétration des Cistudes dans l'emprise travaux.

Mesures d'accompagnement : réaménagement de la zone d'emprunt en zone humide (12 ha), restauration de la ripisylve

Mesures compensatoires à l'égard des espèces protégées : aménagement de la zone humide à destination, notamment, d'extension des habitats naturels de la Cistude d'Europe dans l'aire du projet ; Pose de nichoirs à Rollier d'Europe et à chauves-souris

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

-----

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANNEXE 7 : mouvements de matériaux pressentis ANNEXE 8 : description des ouvrages projetés

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

NANTPELLIER

le.

14 JUIN 2017

Signature

**La Vice-Présidente Déléguée**

**J. GALABRUN-BOULBES**

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

1



14 JUIN 2017

Le Vice-Président Délégué

1. GALABRIER BOUABES